

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAFFIE
DU 10 DÉCEMBRE 2021**

Président de séance : Monsieur Christian GUÉNOLÉ.

Secrétaire de séance : Madame Sabine BEST.

Etaient présents : Christian GUÉNOLÉ, Sabine BEST, Eric CHOUZET, Yvon BERTHEOL, Hélène KONIRSCH, Patrick LARIDAN, Françoise VERDAVAINE, Claire CHALANDRE.

Etaient excusés : Alain CHAMORET, Eric CAMPEAUX qui avait donné procuration à Yvon BERTHEOL.

AUGMENTATION DU TARIF DES ASSURANCES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire, fait lecture d'un courrier du Centre de Gestion, qui annonce une augmentation de 15 % du contrat de groupe d'assurance des risques statutaires, pour la dernière année, due à un déséquilibre financier. Les conseillers à l'unanimité des présents sont favorables à cette augmentation.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSPECTION VIDEO ET NETTOYAGE DES SOURCES
DE FARGETTES**

Monsieur le Maire expose que la phase de la remise en état des captages de Fargettes étant terminée et pour compléter ce programme, il est nécessaire de faire les inspections des drains, cette prestation comprendra : l'inspection vidéo de chaque drain, le nettoyage si techniquement possible des racines présentes. La géolocalisation des drains inspectés avec repérage en surface des têtes de drain et la remise d'un rapport et inspection complet. Le bureau d'études CPGF-HORIZON nous a fait un devis de 1 376,50 € HT. Après avoir délibéré, les conseillers sont favorables et autorisent Monsieur le Maire de demander des subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental.

TARIFS DE L'EAU 2022

A l'unanimité des présents, les conseillers souhaitent que les tarifs de l'eau pour 2022, demeurent inchangés.

A savoir :

- Jusqu'à 120 m3 : le prix du m3 à 0,95 €
- Consommation au-dessus de 120 m3 : le prix du m3 à 0,59 €
- Frais d'analyse : 15 €
- Abonnement : 45 €
- Le droit de mutation : 110 €
- Le droit de branchement : 190 €

Après discussions, les différents tarifs sont adoptés à l'unanimité des présents.

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2022

A l'unanimité des présents, les conseillers souhaitent que les tarifs des taxes de l'assainissement pour la consommation de 2022, demeurent inchangés. A savoir : 0,79 € par m3 jusqu'à 120 m3 d'eau consommée, au-dessus de 120 m3 d'eau consommée à 0,38 €, le forfait annuel à 45 €. Ces différents tarifs sont votés à l'unanimité des présents.

**MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL SUR LES BUDGETS EAU ET
ASSAINISSEMENT**

Les heures hebdomadaires passées par Frédéric sur ces budgets sont estimées à 4 heures. Il convient donc d'effectuer un mandat sur les deux budgets au compte 621 pour la somme de 3 325.92 € et un titre de ræette sur le budget de la commune au compte 70841 pour 6 651.84 €. Adopté à l'unanimité des présents.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Préfecture qui demande l'organisation du temps de travail de la mairie. Une délibération avait déjà été prise le 14 décembre 2001 mais celle-ci faisait référence à des agents nominativement, il y a lieu d'en reprendre une nouvelle. Tous les emplois de la commune de BAFFIE sont à 35 heures et il n'y a pas de régime dérogatoire. Approuvé à l'unanimité des présents.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Après discussion avec les employés communaux, Monsieur le Maire informe les conseillers, que ceux-ci ne souhaitent pas d'augmentation. Les indemnités seront identiques à celles de depuis 2018.

PARTICIPATION AUX FRAIS DES ECOLES

GRANDRIF : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la participation demandée par la commune de GRANDRIF pour un élève pour l'année 2020/2021 de 1 985.00 €, cette dépense sera imputée au compte 6042. Après en avoir délibéré, les conseillers sont favorables à cette participation et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

SAILLANT : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la participation demandée par la commune de SAILLANT pour deux élèves pour l'année 2020/2021 de 4 084.00 €, cette dépense sera imputée au compte 6042. Après en avoir délibéré, les conseillers sont favorables à cette participation et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

EGLISOLLES : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la participation demandée par la commune d'EGLISOLLES pour deux élèves pour l'année 2020/2021 de 5 236.14 €, cette dépense sera imputée au compte 6042. Après en avoir délibéré, les conseillers sont favorables à cette participation et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

MOTIONS

SANOFI : Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de motion de la communauté de communes : En juillet de cette année, notre conseil de communauté de communes s'associait aux parlementaires, élus locaux, départementaux, régionaux et organisations syndicales pour interpeler la direction de SANOFI et les pouvoirs publics à propos de la création d'euroAPI.

En effet, il est vital pour notre territoire de tout mettre en œuvre pour préserver le site de Vertolaye, ses emplois directs et indirects.

Mais l'enjeu est aussi d'intérêt général, car la question est bien celle de la capacité de notre industrie pharmaceutique à produire des médicaments pour la santé de nos concitoyens et éviter de nouvelles ruptures de médicaments essentiels, voire vitaux.

Les dernières déclarations de la direction d'EuroAPI vont apparemment dans le bon sens : investissements sur le site et prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale.

Reste posé l'enjeu de la maîtrise publique de la politique de santé dans le domaine du médicament.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande : les pouvoirs publics doivent s'engager significativement dans le capital de cette nouvelle société, afin de peser sur les choix stratégiques et financiers d'EuroAPI qui conditionnent l'avenir de ses sites de production et la souveraineté sanitaire de la France et de l'Europe.

Adoptée à l'unanimité des présents

HOPITAL : Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de motion de la communauté de communes : M. le Président expose : Tout d'abord, le conseil communautaire d'ALF tient à saluer l'exceptionnelle mobilisation de la population, des personnels soignants et de leurs syndicats, des collectifs et associations (DEHBA, CDDSP), des élus du territoire, qui a permis la réouverture rapide des services d'urgences de l'hôpital d'Ambert. Des milliers de personnes dans les cortèges, de multiples interventions des élus, une réunion publique avec plusieurs centaines de participants : tout cela a concouru à ce succès.

L'Agence Régionale de Santé débloque en urgence un million d'euros, la Région s'engage à accompagner financièrement les projets bâtimentaires de l'hôpital pour l'accueil des médecins, et le CHU met à disposition des médecins urgentistes. Nous nous félicitons de ces décisions.

MOTION :

La situation de l'hôpital reste fragile et structurellement préoccupante. Nous avons vu en quelques décennies se dégrader la situation : fermeture de la maternité en 2006, fermeture du bloc opératoire la nuit, les week-ends et les jours fériés en 2008, la fin des activités de chirurgie en hospitalisation complète en 2013 et aujourd'hui les menaces pèsent sur le SMUR et les urgences. A ces difficultés, s'ajoutent la pénurie de médecins généralistes, en partie due au numérus clausus mis en place depuis les années 70, ainsi que le manque de personnels soignants – infirmier(e)s, aides-soignant(e)s- qui d'année en année s'aggrave. En fait c'est l'ensemble du système de santé du Livradois-Forez qui se fragilise. Il est indispensable de donner à l'hôpital des moyens pérennes pour lui assurer un avenir durable et serein. Cela passe par un engagement sur le long terme de l'Etat -- à travers l'ARS -- garantissant le maintien et le développement de cet établissement public en lien avec une politique efficace d'installation de médecins généralistes et de maillage du territoire en offre de soins. Les collectivités locales sont prêtes à aller dans ce sens mais ne peuvent à elles seules mettre en œuvre cette politique de santé : le rôle de l'Etat est essentiel à la réalisation de cet objectif.

Le conseil communautaire d'ALF demande donc à l'Etat de travailler à la mise en œuvre d'une telle politique en concertation avec l'ensemble des partenaires. Nous sollicitons une rencontre avec les services de l'ARS pour définir les modalités de ce travail. Il y va de l'avenir de notre territoire rural.

Adoptée à l'unanimité des présents

AFFAIRES DIVERSES

Cadeaux de fin d'année : le conseil procède à la distribution des colis de fin d'année. Monsieur le Maire fait lecture du menu du repas qui aura lieu le 12 décembre. Il y aura 16 colis et 16 repas.

Motion ONF : lors du dernier conseil, Monsieur le Maire avait demandé de prendre une motion pour soutenir l'ONF, mais celle-ci avait déjà été prise en juillet 2021.

Éclairage de nuit : lors du dernier conseil, il avait été décidé d'éteindre l'éclairage public de 23 à 5 heures. Mais depuis trop de vols se sont produits. La solution de mettre tout l'éclairage public avec des ampoules leds seraient la meilleure. A étudier pour le budget 2022.

Rallye de la Fourme : Monsieur le Maire a reçu le Président du Team Livradois Forez, celui-ci souhaiterait que le départ du rallye, qui aura lieu le samedi 30 juillet 2022, se fasse dans le Bourg de BAFFIE et passe par Le Vernet. Les conseillers y sont favorables.

Cadeau pour Colette SOUVRÉ : Monsieur le Maire explique que Mme SOUVRÉ s'occupe d'entretenir l'Église et propose de lui offrir un cadeau d'une valeur de 30 €. Hélène KONIRSCH s'occupera du cadeau

Comité des Fêtes de BAFFIE : après les démissions des membres dirigeants, celui recherche des bénévoles.

Réunion sur les bois : une réunion a eu lieu le 7 décembre à BAFFIE, Eric CHOUZET était présent. Il en est ressorti que beaucoup de communes se plaignaient des dégradations des forestiers.

Collecte ordures ménagères : suite à une réunion de la communauté de communes, il a été décidé que dans les villages il y aurait deux bacs jaunes un bac vert sur des socles en béton.

Questions des conseillers :

Patrick LARIDAN :

- demande où en est le dossier EMMAUS qui voulait déposer un container. La communauté de communes a alerté les communes pour dire qu'elle avait déjà un partenariat pour cela.

- demande où en est l'entretien de la chaudière de l'Église. Monsieur le Maire lui répond que c'est réglé que l'entreprise CHAPELAT est venue.